

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

EQUALITY LAW CLINIC  
UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

SEPTEMBRE 2019 - SEPTEMBRE 2020



**ULB**



Faculté Droit  
& Criminologie



# Table des matières

I. Informations générales .....	2
I.1. Présentation .....	2
I.2. Objectifs .....	3
I.3. Expérience pédagogique unique .....	4
I.4. Fonctionnement et organisation de l'ELC .....	5
I.5. L'équipe .....	7
II. Moments forts de l'ELC en 2019-2020 .....	8
III. Résultats de l'année académique 2019-2020 .....	10
III.1. L'ELC en chiffres .....	10
III.2. Activités de l'ELC .....	11
III.3. Promotion étudiante 2019-2020.....	14
III.4. Présence de l'ELC en ligne .....	15
IV. Retour sur des projets antérieurs emblématiques .....	16

# I. Informations générales

## I.1. Présentation

L'Equality Law Clinic (ci-après : ELC) de la Faculté de droit et de criminologie de l'Université Libre de Bruxelles (ci-après : ULB) est une clinique du droit dans le cadre de laquelle des étudiant·e·s se mettent au service de la société grâce à un enseignement innovant et dynamique. Cette méthode d'apprentissage permet à de futur·e·s juristes de se former en ancrant leurs démarches dans la réalité du terrain. Grâce à une approche transdisciplinaire situant les problèmes juridiques dans leur contexte socio-économique, cette clinique du droit offre aux étudiant·e·s une occasion unique de s'instruire et de se former en travaillant sur des cas réels en droit de la non-discrimination dans une perspective transnationale, sous la supervision d'une équipe académique spécialisée et en collaboration avec des organismes externes à l'université. L'ELC permet aux étudiant·e·s d'approfondir leurs compétences juridiques tout en contribuant concrètement à la promotion des droits fondamentaux, de l'égalité et de la justice sociale, en travaillant au profit de groupes défavorisés ou exclus, selon une approche combinant le local et le global.

Ce travail sur des cas concrets, aux côtés d'acteur·trice·s de terrain s'inspire du concept des *legal clinics* né aux États-Unis au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Il existe plusieurs types de cliniques du droit : certaines sont basées sur le modèle américain où les étudiant·e·s agissent comme des avocat·e·s et offrent des consultations juridiques à des client·e·s. D'autres cliniques juridiques, comme l'ELC, fonctionnent sur la base de recherches-actions en collaboration avec des partenaires (notamment : avocat·e·s, membres d'ONGs, membres d'institutions nationales ou internationales, membres d'organismes pour la promotion de l'égalité de traitement).

Rattachée au Centre Perelman de philosophie du droit et au Centre de droit européen de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB, l'ELC a été créée en octobre 2014 dans le cadre du Pôle d'attraction interuniversitaire, « The Global Challenge of Human Rights Integration: Towards a Users' Perspective » qui avait vocation à analyser les droits de l'homme dans une perspective intégrée. L'ELC s'inscrit dans un mouvement d'émergence d'autres cliniques juridiques en Belgique et en Europe. Elle fait ainsi partie du réseau des cliniques juridiques

francophones qui permet des échanges d'expérience très riches<sup>1</sup>. La clinique est également associée au *Berkeley Center on Comparative Equality & Anti-Discrimination Law*<sup>2</sup>.

Les recherches-actions de l'ELC sont menées dans plusieurs domaines :

- le handicap,
- la transidentité et l'intersexuation,
- le genre,
- les droits des étrangers,
- le logement et la précarité,
- les outils pour une meilleure effectivité du droit de la non-discrimination (protocoles de testings, marchés publics, etc.).

Depuis la rentrée académique 2018-2019, l'ELC est dotée d'un site internet ([www.equalitylawclinic.ulb.be](http://www.equalitylawclinic.ulb.be)) où des publications sont régulièrement postées au sujet des actions menées, des évènements passés et à venir, des prix obtenus et des projets en cours.

L'ELC a bénéficié de plusieurs sources de financement qui ont permis l'engagement d'une personne en assurant la coordination. Il s'agit principalement d'un financement de l'ULB (Fonds d'encouragement à l'enseignement) ainsi que de financements sur projets de partenaires publics (Fédération Wallonie-Bruxelles et Institut pour l'Egalité entre les femmes et les hommes).

## **I.2. Objectifs**

Chaque année, l'ELC se saisit de thématiques issues de la société civile afin de mener plusieurs projets de recherche-action permettant de :

- renforcer et partager l'expertise sur ces thématiques ;
- faire bénéficier les organisations partenaires de travaux de recherche innovants pour appuyer leurs actions ;
- sensibiliser et former des étudiant-e-s en droit sur la matière du droit de la non-discrimination et plus globalement des droits fondamentaux, à travers une implication pratique dans des projets solidaires et engagés en collaboration avec des acteur-trice-s de terrain ;

*Le travail clinique permet aux étudiant-e-s de maîtriser concrètement les fondements de la matière traitée et de savoir où trouver le détail des normes applicables afin de les mettre en œuvre dans des cas concrets. À l'issue du projet,*

---

<sup>1</sup> <https://www.cliniques-juridiques.org/cliniques/equality-law-clinic/>

<sup>2</sup> <https://www.law.berkeley.edu/research/berkeley-center-on-comparative-equality-anti-discrimination-law/>

*les étudiant·e·s sont capables de mobiliser leurs connaissances théoriques pour apporter une aide juridique concrète aux organisations partenaires.*

- renforcer les liens entre l'université et la société civile ;

*Grâce à la collaboration de la clinique avec des organismes extérieurs à l'université, l'ELC permet de faire le pont entre le monde académique, les professionnel·le·s du droit, les acteurs institutionnels et les organisations de la société civile.*

- contribuer à l'engagement sociétal de l'université et de ses étudiant·e·s.

*Par le biais de l'ELC, l'université est plus que jamais engagée dans la cité, faisant œuvre citoyenne. Il s'agit d'une occasion pour l'université d'être résolument tournée de manière active et proactive vers les défis colossaux qui se posent en matière de discrimination.*

### **I.3. Expérience pédagogique unique**

L'ELC est fondamentale à la formation de futur·e·s juristes et est essentielle pour la lutte effective contre la discrimination sous toutes ses formes. En effet, cette clinique du droit vise l'acquisition de compétences pratiques plus que de savoirs, comme complément essentiel à l'enseignement *ex cathedra*. L'ELC fait appel à la capacité d'apprentissage actif des étudiant·e·s et à l'intelligence collective. Les étudiant·e·s doivent mettre en pratique la théorie et la méthodologie assimilées dans les différents cours en les confrontant à des questions juridiques spécifiques que pose le respect des droits fondamentaux. Pour mener à bien leurs travaux relatifs à l'analyse de cas réels, les étudiant·e·s doivent faire preuve de créativité dans leur façon de développer un raisonnement personnel, original et cohérent en droit et en fait. Il·elle·s doivent également argumenter leur position de manière cohérente et convaincante afin de permettre aux partenaires de l'ELC avec lesquels il·elle·s travaillent, de pouvoir prendre des décisions utiles sur base de leurs analyses. Dans la mesure où les étudiant·e·s travaillent en petits groupes sur des cas réels, il·elle·s font l'expérience du travail d'équipe. Les étudiant·e·s bénéficient également de la possibilité d'interagir avec les acteur·trice·s de terrain pour mener à bien leurs recherches ainsi qu'avec des chercheur·euse·s plus expérimenté·s. Par ailleurs, les étudiant·e·s doivent faire preuve d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur travail.

Les témoignages enthousiastes des étudiant·e·s ayant participé à l'ELC constituent probablement l'un des meilleurs baromètres pour rendre compte de la valeur ajoutée de cette clinique. Ces témoignages reflètent combien il·elles·s ont vécu une expérience unique, innovante et essentielle qui leur a permis d'apprendre tant sur le plan juridique, humain que pratique<sup>3</sup>. L'ELC leur permet de contribuer à la défense des droits fondamentaux de personnes en situation de vulnérabilité, tout en apprenant à maîtriser un nouveau matériau juridique de manière enrichissante. Pour les étudiant·e·s, le fait que les travaux réalisés par l'ELC

---

<sup>3</sup> Lisez ces témoignages sur le site de l'ELC : <http://equalitylawclinic.ulb.be/temoignages.html>

contribuent à des réalisations de grande ampleur permet une concrétisation de leurs aspirations citoyennes et constitue un moyen formidable d'expérimenter et de se représenter leur engagement dans la société d'aujourd'hui et de demain, tant comme personnes privées que comme praticien·ne·s du droit.

La confiance témoignée par les partenaires de la clinique, tels que le Centre interfédéral pour l'égalité des chances (UNIA), l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes ou la Ligue des droits humains qui se sont tournés, à plusieurs reprises, vers elle pour profiter de son expertise dans des dossiers contentieux délicats ou relativement à des questions juridiques complexes, constitue également un indicateur de l'utilité du travail mené et de la qualité des partenariats noués.

#### **I.4. Fonctionnement et organisation de l'ELC**

Depuis sa création en 2014-2015, l'ELC a sélectionné chaque année (sur la base du *curriculum vitae*, d'une lettre de motivation et d'un entretien individuel) un certain nombre d'étudiant·e·s de Master en droit (entre 4 et 15 en fonction des ressources disponibles pour les encadrer). Ces dernier·ère·s ont alors été amené·e·s à participer à la clinique juridique sous la forme d'un stage dans les Centres des deux fondatrices (Centre de droit européen et Centre Perelman de philosophie du droit).

Jusqu'à l'année 2019-20, les travaux de l'ELC s'étaient sur une année académique, soit de septembre à juin moyennant une interruption pendant la session de janvier. Des réunions d'équipe, rassemblant les étudiant·e·s, les deux professeures encadrant le projet (Emmanuelle BRIBOSIA et Isabelle RORIVE), la personne chargée de projet (Hania OUHNAOUI) et certain·e·s doctorant·e·s, se déroulent au minimum deux fois par mois. Des réunions en sous-groupe rassemblant les étudiant·e·s en charge d'un projet spécifique et l'équipe académique ont lieu au moins une fois par mois pour chaque projet.

La première réunion de l'année est consacrée à la présentation des projets identifiés par l'équipe académique et les partenaires de la clinique. Ces projets soulèvent tous des questions structurelles de discrimination, combinant une dimension locale et des ressources juridiques européennes et/ou globales. À partir de cette réunion de lancement, les étudiant·e·s travaillent sur ces projets, par petits groupes (allant de 2 à 5 étudiant·e·s), et doivent, en collaboration étroite avec les partenaires de l'ELC, comprendre la problématique, la traduire en questions juridiques liées à l'égalité ou la non-discrimination et effectuer des recherches approfondies destinées à nourrir les contributions fournies aux partenaires.

Un suivi rapproché de ces travaux est effectué lors de réunions d'équipe régulières, en première ligne par la personne chargée de projet et des doctorant·e·s dont les recherches se rattachent aux thématiques abordées, et en seconde ligne par les professeures Emmanuelle BRIBOSIA et Isabelle RORIVE. Ce suivi permet d'assurer aux partenaires une qualité d'avis juridique semblable à celui donné par un professeur. Pour que le travail clinique pratique soit utile, il nécessite un investissement conséquent de la part des étudiant·e·s, la mise en œuvre

d'une intelligence collective, des échanges constructifs, une supervision et un soutien constants de la part du corps professoral et scientifique. Il ne s'agit en effet pas d'encadrer des travaux classiques d'étudiant·e·s, mais bien de fournir une expertise de qualité à l'extérieur de l'Université.

Au fil de l'année, en concertation étroite avec les partenaires de la clinique, des événements sont organisés par les étudiant·e·s et l'équipe académique : conférences de vulgarisation de questions abordées dans le cadre de l'ELC, ciné-débats, bords de scène, etc<sup>4</sup>.

À l'issue de leur stage de recherche-action, les étudiant·e·s réalisent une contribution originale de nature à épauler les individus concernés ainsi que les organisations partenaires. La nature de cette contribution dépend du cas traité et est définie en concertation avec les acteur·rice·s de terrain : tierce-intervention devant une juridiction ou une instance régionale ou internationale, guide pour les praticien·ne·s, code de conduite, memorandum, rapport thématique, etc.

En fin d'année académique, une réunion est organisée avec les étudiant·e·s de l'année en cours et les nouveaux étudiant·e·s sélectionné·e·s. Cette réunion permet une évaluation entre étudiant·e·s et académiques portant sur le déroulement de l'ELC. Elle offre également un passage de relais entre étudiant·e·s, ce qui assure une certaine fluidité pour les projets en cours et un échange fructueux d'expériences.

Lors de l'année académique 2020-2021, le format de la clinique changera : l'ELC deviendra un séminaire d'argumentation inscrit au programme du Bloc 2 du Master à finalité droit public et international et valorisé à concurrence de 10 crédits ECTS. La clinique intégrera 25 étudiant·e·s, ce qui constituera un défi majeur en termes d'encadrement.

Les étudiant·e·s ne participeront à la clinique qu'au deuxième quadrimestre, soit de février à juin 2021.

Le premier quadrimestre de l'année sera dédié à la sélection des dossiers à soumettre aux étudiant·e·s, en collaboration avec les partenaires de l'ELC. Cette période permettra à l'équipe de l'ELC de se concentrer sur d'autres projets, tels que la sélection des dossiers à traiter, l'amélioration de la visibilité de la clinique en assurant la maintenance du site, l'organisation et la participation à des événements, la recherche de financements, la préparation du matériel pédagogique, etc.

Au second quadrimestre, le projet reposera sur une pédagogie active sous la forme de réunions d'équipe et de travaux de groupe. Pour chaque dossier, les étudiant·e·s travailleront en collaboration avec les partenaires de l'ELC ainsi qu'avec des doctorant·e·s dont les recherches se rattachent aux thématiques abordées ainsi que de l'équipe académique. La supervision continuera d'être assurée par l'équipe académique. En fin d'année académique, les travaux seront évalués par les partenaires de la clinique et par l'équipe académique seule en charge de valoriser les crédits acquis.

---

<sup>4</sup> <https://equalitylawclinic.ulb.be/actualites.html>

## I.5. L'équipe

---



**Emmanuelle BRIBOSIA** est professeure à la Faculté de droit et de criminologie et à Institut d'études européennes (IEE) de l'ULB. Vice-présidente de l'IEE, elle est également conseillère des autorités de l'ULB pour la politique de diversité. Elle supervise le projet de *Refugee Law Clinic* et est co-fondatrice et co-directrice de l'ELC.

---



**Isabelle RORIVE** est professeure à la Faculté de droit et de criminologie et à l'Institut d'études européennes de l'ULB. Présidente du Centre Perelman de philosophie du droit, elle est également conseillère des autorités de l'ULB pour la politique de diversité. Elle est co-fondatrice et co-directrice de l'ELC.

---



**Hania OUHNAOUI** est titulaire d'un Master en droit public et international de l'ULB (septembre 2019, grande distinction). Elle a participé à la *Refugee Law Clinic* en tant qu'étudiante en 2017-2018 ainsi qu'à l'ELC en 2018-2019. Elle est coordinatrice de l'ELC depuis octobre 2019.

---



# II. Moments forts de l'ELC en 2019-2020

Les actions de l'ELC ont été rapidement reconnues et récompensées en raison notamment de leur rôle sociétal.

Tout d'abord, cette clinique du droit s'est distinguée à plusieurs reprises.

- En décembre 2018, elle a remporté le premier prix du concours organisé par l'APNU (Association pour les Nations-Unies) à l'occasion des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), permettant ainsi à certain·e·s étudiant·e·s de profiter d'un séjour à New-York, avec des visites des institutions onusiennes en avril 2019 à la clé.
- En décembre 2018, elle a également été finaliste du prix Régine ORFINGER-KARLIN de la Ligue des droits humains. Ce prix récompense une personne ou une association qui s'est distinguée par son action militante en faveur des droits humains en Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier avec les groupes vulnérables ou minoritaires.
- En novembre 2019, l'ELC (conjointement avec la Refugee Law Clinic et la Clinique des droits humains de l'ULB) a reçu le prix de pédagogie SOCRATE de l'ULB qui récompense annuellement des membres du corps enseignant de l'ULB qui se distinguent particulièrement par « la qualité exceptionnelle de leur enseignement, par leur créativité et leur investissement dans le domaine didactique, par leur capacité à mettre en valeur le résultat de leurs recherches dans leur enseignement, ainsi que par leur écoute de l'étudiant·e et/ou, en l'espèce, de façon collective, des responsables académiques d'initiatives collectives de nature pédagogique, innovantes et remarquables ».



Remise du prix Socrate par le Recteur Yvon Englert à, de gauche à droite, Céline Verbroeck (Refugee Law Clinic), Isabelle Rorive et Emmanuelle Bribosia (ELC) et Annemie Schaus (Clinique des droits et libertés)



Outre ses nombreux prix, ajoutons que depuis 2019, l'ELC compte au rang de ses marraines et parrain, Christiane Christiane TAUBIRA (ancienne Garde des Sceaux et Ministre de la Justice française), Françoise TULKENS

*Christiane Taubira, Françoise Tulkens, David Oppenheimer* (ancienne Vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme) et David OPPENHEIMER (Professeur à l'Université de Berkeley, coordinateur du *Berkeley Center on Comparative Equality & Anti-Discrimination Law*), ce qui atteste de sa renommée.

Sur le plan médiatique, le département recherche et communication de l'ULB a placé l'ELC au cœur de sa campagne promotionnelle, en 2019, en réalisant une [capsule vidéo](#) destinée à illustrer une recherche tournée vers la société. L'ELC a également fait l'objet d'un [article du New York Times](#) : Isabelle RORIVE, en tant que fondatrice de l'ELC, a été interviewée par Lou STOPPARD (correspondante pour le New York Times en Europe) sur la nouvelle obligation de porter un masque dans certaines situations en Belgique suite à la pandémie de Covid-19<sup>5</sup>.

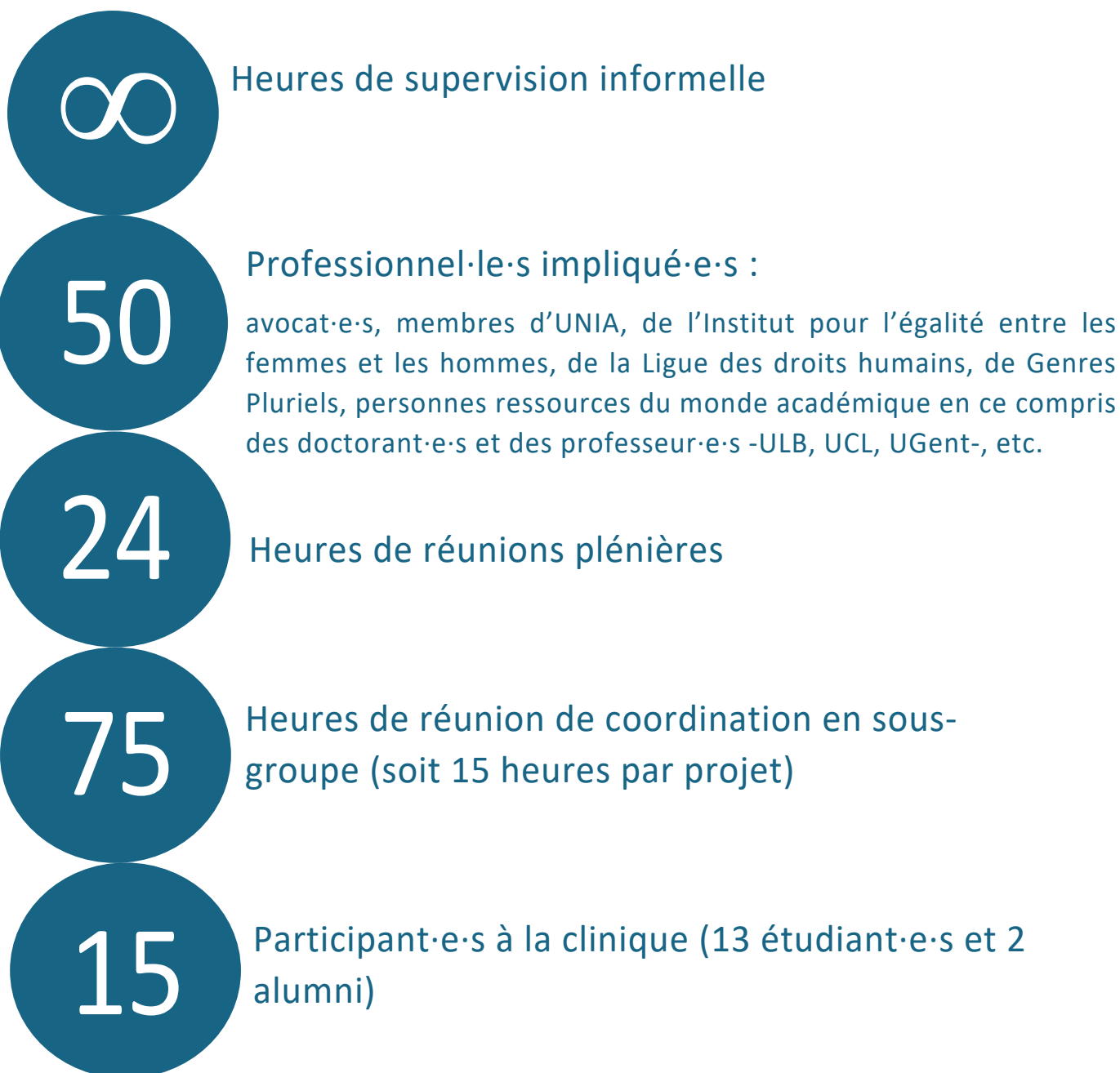
---

<sup>5</sup> L'article interrogeait la situation paradoxale de plusieurs pays européens où les législations anti-burqa cohabitent désormais avec l'obligation de porter un masque dans l'espace public en raison du Covid-19.

# III. Résultats de l'année académique 2019-2020

## III.1. L'ELC en chiffres

Cette année, l'ELC a représenté :



## III.2. Activités de l'ELC

En 2019-2020, les travaux de l'ELC ont principalement porté sur :

1. La rédaction d'un « rapport au sujet de l'arrêt n° 099-2019 de la Cour constitutionnelle du 19 juin 2019 annulant partiellement la loi du 25 juin 2017 réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres, et de ses conséquences en droit belge à la lumière du droit comparé » à l'attention de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes (rapport transmis le 23 décembre 2019). Cet arrêt de la Cour constitutionnelle pointe une lacune dans la loi du 25 juin 2017 qui n'a pas pris en compte la situation des personnes non-binaires ou fluides. Ce rapport de 50 pages vise à accompagner la réforme qui s'impose au niveau fédéral en replaçant les solutions évoquées par la Cour constitutionnelle (création d'un troisième marqueur de genre ou suppression de la mention du sexe à l'état civil) dans un contexte plus large et en mobilisant des ressources de droit comparé et de droit international et européen des droits fondamentaux.
2. L'introduction, le 25 mars 2020, d'une tierce-intervention dans une affaire contre la Belgique pendante devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies afin de mettre en évidence la discrimination intersectionnelle (intersection entre les motifs de l'âge et de la condition sociale) et l'absence de proportionnalité du dispositif législatif belge en matière de bail relatif à la résidence principale du preneur, qui permet la résiliation unilatérale d'un contrat de bail et l'expulsion subséquente du/de la locataire sans motif.
3. Le développement de moyens innovants afin de contribuer à l'effectivité de la législation antidiscriminatoire à l'attention de la Commission d'évaluation de la législation fédérale relative à la lutte contre les discriminations (en collaboration avec la Prof. Julie RINGELHEIM de l'Université catholique de Louvain et le Prof. Patrick WAUTHELET de l'Université de Liège).
4. L'élaboration, en collaboration avec UNIA, d'une méthodologie appropriée pour la réalisation d'un test de situation (ou *testing*) permettant de favoriser la preuve de certains types de discriminations liées à la condition sociale. En raison de la crise du Covid-19, ce projet n'a pas pu être mené à son terme et se poursuivra en 2020-2021.
5. La collaboration avec la Ligue des droits humains et UNIA dans des affaires concernant la lutte contre les discriminations intersectionnelles à l'égard des femmes portant le voile dans les domaines de l'emploi et de la fourniture de biens et de services.

6. L'organisation d'évènements abordant certaines thématiques de recherche-action sur lesquelles travaille la clinique en les croisant avec des approches culturelles. Ainsi, au mois de novembre 2019, l'ELC a organisé une séance de ciné-débat autour du film documentaire « RBG »<sup>6</sup>. Ce film relate le combat pour l'égalité des genres mené par Ruth BADER GINSBURG, avocate puis juge à la Cour Suprême des États-Unis, femme influente, surnommée « Notorious RBG » dans les dernières années de sa vie. Le débat qui a suivi sur l'importance des contentieux stratégiques en droit de la non-discrimination a pu compter sur la présence du parrain de l'ELC (Prof. David OPPENHEIMER) et de l'une de ses marraines (Françoise TULKENS).



Affiche du ciné-club de l'Equality Law Clinic pour le film « RBG »,  
27 novembre 2019

En janvier, l'ELC a également participé au bord de scène du spectacle « Ton joli rouge-gorge » (Clinic Orgasm Society)<sup>7</sup> au théâtre Varia, ce qui a mené à de fructueux échanges avec l'équipe du spectacle et le public autour des questions liées à la thématique du genre et de ses implications juridiques.



Bord de scène « Ton joli rouge-gorge » avec, de gauche à droite, Adrien Desbons (Clinic Orgasm Society), Ludovic Barth (Clinic Orgasm Society), Frédéric Lubansu (Varia), Isabelle Rorive et Emmanuelle Bribosia (ELC), Mathylde Demanez (Clinic Orgasm Society),

<sup>6</sup> <https://equalitylawclinic.ulb.be/actualites/l-equality-law-clinic-organisait-le-cine-debat-rbg.html>

<sup>7</sup> <https://equalitylawclinic.ulb.be/actualites/participation-au-bord-de-scene-ton-joli-rouge-gorge-theatre-varia.html>

7. L'audition de l'ELC, le 8 juin 2019, par la Commission Santé et Égalité des chances de la Chambre des Représentants dans le cadre de l'examen de deux propositions de résolution relatives à la situation des personnes intersexes. Cette audition fut l'occasion pour les Professeures Emmanuelle BRIBOSIA et Isabelle RORIVE de souligner la nécessité impérieuse pour la Belgique d'établir un cadre juridique de protection des droits fondamentaux des personnes intersexes en conformité avec ses obligations internationales. Elles ont également répondu aux nombreuses questions des députés relatives aux modalités de l'enregistrement du sexe à l'état civil qui doivent être modifiées par le législateur fédéral suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 19 juin 2019. Le texte complet de l'audition peut être consulté sur le site de l'ELC<sup>8</sup>.
  
8. La contribution à la mise en place de « toilettes non genrées » au sein de l'ULB en fournissant aux autorités de l'ULB une analyse reprenant les informations juridiques pertinentes et un retour sur des démarches similaires poursuivies dans d'autres pays européens. Dans ce contexte, en juillet 2020, l'ELC a écrit aux quatre candidat·e·s au rectorat de l'ULB afin de leur présenter les réflexions de la clinique concernant une mesure à mettre en œuvre pour l'inclusion des personnes transgenres et intersexes au sein de notre Université : l'instauration de toilettes non-genrées. En adressant cette lettre aux candidat·e·s, l'ELC les a invités à prendre position sur la question et aspire à ce que l'avancement de ce dossier fasse pleinement partie de leurs considérations de campagne. La lettre peut être consultée sur le site de l'ELC<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> [https://equalitylawclinic.ulb.be/images/documents/Equality\\_law\\_Clinic\\_Audition\\_droits\\_personnes\\_intersexes\\_-\\_Chambre\\_8\\_juin\\_2020\\_DEF.pdf](https://equalitylawclinic.ulb.be/images/documents/Equality_law_Clinic_Audition_droits_personnes_intersexes_-_Chambre_8_juin_2020_DEF.pdf)

<sup>9</sup> [http://images/documents/ELC\\_-\\_Lettre\\_aux\\_candidates\\_au\\_rectorat\\_-\\_Toilettes\\_non-genres2.pdf](http://images/documents/ELC_-_Lettre_aux_candidates_au_rectorat_-_Toilettes_non-genres2.pdf)

### III.3. Promotion étudiante 2019-2020

Les nombreuses activités de la clinique ont été rendues possibles grâce à la participation des étudiant·e·s impliqué·e·s dans la clinique. La promotion de l'ELC de l'année 2019-2020 est composée de Ikram AHALLY, Manon ASSELBOURG, Annabelle CORNET, Louis DE PELSMACKER-BALAES, Charline DELVAL, Rémy DEMOUTIEZ, Juliette DULIEU, Germain HAUMONT, Camille LANSSENS, Elsa-Louise MARC, Morgane MERCIER, Valentine ORBAN, Pierre TRIVIÈRE, Pierre WALCKIERS.



### III.4. Présence de l'ELC en ligne

Cette année, l'ELC a représenté :

15.300

Personnes touchées par l'évènement Facebook « ciné-débat RBG ».

Il s'agit du plus gros succès évènementiel de la Page Facebook.

642

Abonnés à la [Page Facebook](#).

Chiffres actualisés au 14 septembre 2020. La page possédait 461 abonnés début septembre 2019 et en a donc gagné 181, avec un pic des abonnements en novembre 2019.

+ de 15

De publications sur la Page Facebook et le site web de l'ELC.

○ **Top 3 des publications les plus vues sur la Page Facebook<sup>10</sup> :**

- « L'Equality Law Clinic et la Refugee Law Clinic reçoivent le Prix Socrate » avec plus de 5.000 personnes touchées
- « L'ELC se positionne en faveur de l'instauration de toilettes non-genrées au sein de l'ULB » avec plus de 3.300 personnes touchées
- « L'ELC auditionnée sur les droits des personnes intersexes » avec 1.600 personnes touchées

○ **Top 3 des publications les plus vues sur le site web<sup>11</sup> :**

- « Ciné-débat RBG » avec 289 clics
- « L'Equality Law Clinic organisait le ciné-débat RBG » avec 228 clics
- « L'Equality Law Clinic et la Refugee Law Clinic reçoivent le Prix Socrate ! » avec 205 clics

<sup>10</sup> Période consultée : septembre 2019 – septembre 2020.

<sup>11</sup> Période consultée : septembre 2019 – septembre 2020.



# IV. Retour sur des projets antérieurs emblématiques

Depuis sa création en 2014, l'ELC compte de belles victoires parmi ses projets de recherches-actions sur plusieurs thématiques issues de la société civile.

- Ainsi, pour les droits des personnes en situation de handicap, la clinique s'est penchée sur les pratiques de l'ULB et a rédigé un **Guide de bonnes pratiques pour l'inclusion des étudiant·e·s en situation de handicap**<sup>12</sup> dont la finalisation en avril 2019 a été rendue possible grâce à une subvention du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce Guide répond à trois objectifs : 1. Réunir dans un même instrument les dispositions juridiques pertinentes s'appliquant à l'ULB, destinées à garantir l'égalité de traitement des étudiants en situation de handicap. 2. Faire état, sur la base d'une étude de droit comparé, des « bonnes pratiques » existantes ou à développer en vue de faciliter la mise en œuvre des droits des étudiants en situation de handicap au sein de l'ULB. 3. Constituer un outil de référence pour tous les acteurs de la communauté universitaire susceptibles d'être concernés. L'ELC s'est aussi intéressée au droit au loisir des enfants en situation de handicap et a rédigé un rapport à ce sujet, en collaboration avec l'association Badje<sup>13</sup>.
- La clinique qui a toujours travaillé sur les droits des personnes transgenres et intersexes a eu un réel impact sur la société civile à cet égard<sup>14</sup>. L'ELC a d'abord œuvré en collaboration avec l'association Genres Pluriels, Amnesty International, la Ligue des droits humains et les trois coupoles LGBTQI du pays (Rainbowhouse, Çavaria, Arc-en-ciel Wallonie) afin de modifier la loi dite sur la transexualité (2007) qui imposait un parcours psychiatrique et la stérilisation comme condition d'un changement de sexe à l'état civil. Dans ce cadre l'ELC a contribué à élaborer une législation relative à l'identité de genre, l'expression de genre et les caractères sexuels qui soit respectueuse des droits des personnes transgenres et intersexes tout en prenant en compte l'ensemble des volets générateurs d'exclusion (état civil, droit à la santé, non-discrimination).

L'ELC a été invitée à participer aux auditions organisées le 25 avril 2017 à la Chambre des Représentants et plusieurs de ses observations se sont traduites par des amendements législatifs. L'ELC a ainsi vu plusieurs de ses recommandations relatives

<sup>12</sup> <https://equalitylawclinic.ulb.be/guide.html>

<sup>13</sup> [https://equalitylawclinic.ulb.be/images/documents/M%C3%A9morandum - Enfants handicap et loisirs.pdf](https://equalitylawclinic.ulb.be/images/documents/M%C3%A9morandum_-_Enfants_handicap_et_loisirs.pdf).

<sup>14</sup> Tous les projets cités à ce sujet sont disponibles ici : <https://equalitylawclinic.ulb.be/projets/droit-des-personnes-transgenres.html>.

aux droits des personnes transgenres prises en compte par la Chambre des Représentants et traduites par des amendements à la législation relative aux droits des personnes transgenres en 2017. Par ailleurs, en 2019, l'ELC, en collaboration avec l'ASBL Genres pluriels, a élaboré un mémorandum intitulé « Pour une reconnaissance par la Belgique des droits fondamentaux des personnes intersexes ».

- Une autre victoire pour l'ELC consiste en la rédaction d'une tierce-intervention, conjointement avec le *Human Rights Law Centre* de l'UGent dans l'affaire *Garib c. Pays-Bas* devant la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme, qui a été reprise quasiment intégralement dans l'opinion dissidente du juge PINTO DE ALBUQUERQUE<sup>15</sup>. Cette tierce-intervention visait à mettre en évidence le caractère discriminatoire des politiques de gentrification mises ici en œuvre par la ville de Rotterdam.
- De plus, la clinique a contribué à la publication d'un numéro du trimestriel du Forum bruxellois de lutte contre les inégalités<sup>16</sup>, dont l'objectif était de mettre en avant des outils juridiques permettant de faire face aux discriminations envers les personnes qui vivent dans la pauvreté ou la précarité.
- Enfin, une autre belle réussite de l'ELC se situe dans l'aide régulière qu'elle apporte à la Ligue des droits humains et à UNIA, que ce soit pour l'élaboration d'une méthodologie appropriée pour la réalisation de tests de situation destinés à mettre à jour des discriminations ou pour la prise en compte de la dimension intersectionnelle de certains cas de discrimination.

---

<sup>15</sup> Cour eur. dr. h. (GC), *Garib c. Pays-Bas*, 6 novembre 2017 (req. n°43494/09), en ligne : <http://hudoc.echr.coe.int/eng?i=001-178633>

<sup>16</sup> <http://www.le-forum.org/news/97/7/Le-droit-contre-la-pauvrophobie->



Rapport rédigé par

Hania OUHNAOUI, chargée de projet

Sous la direction d'Emmanuelle BRIBOSIA et Isabelle  
RORIVE, professeures de droit à l'Université Libre de  
Bruxelles